

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq
le MARDI 30 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 23 Septembre 2025
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération N° 2025/30

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mesdames Léa FASQUELLE (proc. Véronique DESESQUELLE), Sophie QUENON
(proc. Dominique EVRARD), Aurore MOBAILLY (proc. Joëlle DELRUE).
Messieurs Gérard PRINGAULT (proc. Daniel FOURNIER), Serge BONNAIRE (proc.
Marie-Laurence BERQUEZ), Richard GUILBERT (proc. Vincent MONBAILLY).

Madame Martine LEROY : absente excusée.

Madame Murielle LAMIABLE, Monsieur Arnaud TEN : absents non excusés.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La séance ouverte, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal
l'attribution des subventions suivantes :

N'a pas pris part au vote des subventions suivantes :

- M. Gérard COLIN : subvention des Mutilés du Travail (F NATH).

ASSOCIATIONS :

- | | | |
|--------------------------------|---|----------------|
| - Amicale Laïque « Jean Macé » | : | 8.000 € |
| - FNATH | : | 350 € |

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

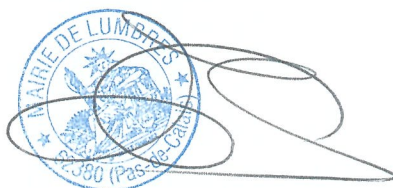
- | | | |
|--------------------------------|---|-------------------|
| - Amicale Laïque « Jean Macé » | : | 3.020,87 € |
|--------------------------------|---|-------------------|

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent l'ensemble des
subventions par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 01/10/2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.



après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du